

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CHATILLON SAINT JEAN, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur le **Maire Daniel BARRUYER**,

Etaient présents : Madame Elfi SEYVET, Monsieur Laurent PLANTIER, Madame Isabelle CONSTANS, Monsieur Stéphane BERARD, Adjoints au Maire

Madame PAINTER Frédérique, Madame LAMBERT Isabelle, Monsieur PAQUIEN David, Madame MATHIEU-VILLARD Valérie, Monsieur POITHIER Maxime, Madame VALENTIN Lydie, Monsieur MOURRARD Michel, Madame FAURE Anne-Laure, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : M. Yves COING, Mme Céline DINIS

Nombre de pouvoir(s) : M. COING a donné pouvoir à M. Daniel BARRUYER

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier compte rendu du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2021.

I - TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS

• Point sur la rénovation de l'église :

Maçonnerie Gros Oeuvre : La rénovation de la statue surmontant le côté ouest de la façade n'était pas prévue au cahier des charges, coût 560 € HT. D'autre part on doit procéder au remplacement de pierres compte tenu de leur état, coût 4600 € HT. Ces 2 devis ont été acceptés. A noter la suppression du poste « sanitaire » soit une économie de 1890 € HT.

Se pose le problème des gargouilles dont certaines sont fortement dégradées et se cassent. Cette situation est dangereuse. Lors de la prochaine réunion de chantier du 4/01/2022 le sujet sera abordé ainsi que les sculptures de la façade dont la pierre trop friable ne permet par la remise en état par moulage. Les ABF seront présents à cette réunion.

Echafaudage : un devis pour un complément d'échafaudage intérieur a été transmis, 3300 € HT. Cette nouvelle solution permet la suppression de la nacelle (2000 €) et de l'échafaudage des vitraux (2000 €), soit une économie de 700 €.

Charpente couverture : les liteaux sont en très mauvais état, leur remplacement n'était pas prévu au cahier des charges. Avec la suppression de certains postes, le coût restant serait de 8392 € HT pour le remplacement des liteaux sur la totalité du

bâtiment, comprenant l'option fourniture et pose d'un film de sous-toiture. Ces travaux sont nécessaires pour une bonne étanchéité et pour la garantie décennale.

Peinture : des essais de couleurs ont été réalisés par l'entreprise. La proposition n'a pas été retenue, car pas satisfaisante. Le Maître d'œuvres va proposer une autre étude.

Vitraux : Les 2 vitraux ouest cassés par l'orage ont été démontés, ils sont en cours de reconstruction en atelier.

Horloge : les aiguilles côté ouest ont été remplacées, les 3 autres côtés elles ont été repeintes. Il restera des travaux à terminer à l'intérieur.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur ces modifications à apporter.

- Point sur les containers semi-enterrés,

Comme prévu la mise en service des conteneurs s'est faite le 10/12/2021. Malgré les 2 réunions publiques de décembre 2019 et février 2020, des informations faites à la population par panneau-pocket, facebook, Joyeuse Actus, distribution de flyers... la communication n'a pas toujours été très bien interprétée.

Quelques problèmes ont été signalés le 1^{er} jour (conteneurs non ouverts, dépôts sauvages...).

II MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

- Point sur la procédure et sur le fond

L'arrêté de lancement de la procédure de modification a été adressé à l'autorité environnementale (via la DREAL) pour la demande d'examen au cas par cas. Le délai de réponse est de 2 mois (l'autorité environnementale doit décider si la procédure sera soumise ou non à évaluation environnementale).

La deuxième étape consiste à notifier le projet de modification du PLU aux personnes publiques. Les courriers ont été expédiés lundi 13/12/2021.

L'enquête publique pourrait débuter sur février 2022.

III FINANCES

- Décision modificative n° 5- sur le budget 2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision nécessaire pour équilibrer les chapitres d'ordre 042 en fonctionnement et 040 en investissement.

- Délibération pour autoriser le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 dans le cadre de l'article L.1612-1 du CGCT

Le conseil municipal donne son approbation à l'unanimité pour un montant pouvant aller jusqu'à 254 320.00 € notamment pour les travaux de rénovation de l'Eglise, la sécurisation des écoles la modification du PLU et la sécurité routière.

Cette somme correspond à 25% du montant budgété sur le budget communal 2021 en section d'investissement hors chapitre remboursement d'emprunt : 1017280 € x 25%

- Cession de terrain parcelle section D n° 401
Un riverain demande à acheter la parcelle appartenant à la commune et en limite avec sa propriété. La surface est de 188 m².

Etant donné l'étroitesse de la parcelle en question, et même si elle est en zone constructible le Conseil Municipal après en avoir discuté charge le Maire de proposer au propriétaire mitoyen le prix de 40,00 € le m² ce qui représente 7 520.00 €.

IV PERSONNEL COMMUNAL

Un des agents du service technique communal chargé de l'entretien des bâtiments demande sa mise en disponibilité pour convenance personnelle à compter du 3/01/2022 pour une durée d'une année.

Son départ a été autorisé par le Maire à compter du 15 janvier 2022

Afin d'assurer son remplacement, 2 possibilités ont été envisagées soit un recrutement par Contrat à Durée Déterminée soit un recours à l'association ARCHER qui met du personnel à disposition.

Afin de ne pas prendre de retard sur ce recrutement Le Conseil Municipal donne d'ores et déjà son accord à l'unanimité tant pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec ARCHER que pour conclure directement un Contrat à Durée Déterminée.

Le point suivant de l'ordre du jour qui devait être la présentation du site INTERNET de la commune est reporté en fin de séance par le Maire qui souhaite ainsi accorder plus de temps à cette présentation.

Ainsi, la séance se poursuit avec les questions diverses.

VI QUESTIONS DIVERSES

- Travaux malfaçons de la salle Daniel Ardin : L'avocat de la commune Me LAMAMRA, suite aux conclusions du rapport d'expertises, a rédigé et envoyé à chacune des entreprises concernées une proposition de résolution amiable.
A défaut de retours satisfaisants, la commune saisira le tribunal à fin janvier 2022.
- Sécurisation des écoles – Centre de Loisirs Kaliwali :
L'alarme-intrusion sera installée pendant les vacances de NOEL. Le devis de fournitures et de poses de clôtures a été validé, travaux prévus lors des prochaines vacances de février ou d'avril selon approvisionnement.
S'agissant de la cantine, Kaliwali a reçu l'agrément de la PMI pour 40 enfants pour la maternelle.
- Raccordement à la fibre optique pour la mairie : La demande a été faite auprès d'Orange/Constructel, délai de raccordement de 1 à 6 mois..
- Courrier A.N.A.C.R. 26 concernant la fermeture du musée de la résistance et de la déportation par la Mairie de Romans
Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu au Conseil Municipal mais ce dernier ne souhaite pas y donner suite.
- SDIS : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la cotisation annuelle que la commune verse au SDIS depuis 6 ans est de 30 490 € (taux 24,47 € habitant et base de 1246 habitants).

Le nouveau taux à compter de 2022 est de 24,77 € par habitant pour une population de 1417 habitants (soit une augmentation de + de 15%)

- **Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur l'évolution de plusieurs projets en cours, ainsi :**

Accord du Conseil Départemental pour la subvention de 25% au titre du P.C.T. (Projet de Cohérence Territoriale) pour l'aire de jeux et le terrain multiports (à utiliser avant le 31/12/2023).

- Stade de rugby : des travaux d'urgence seront à faire au niveau de la tuyauterie et des douches (plus de pression, installation vétuste, défectueuse). Un plombier est venu sur place et prépare un devis.
- Aménagement et agrandissement de l'entrée de la Z.A. Les Flottes : l'agglomération va réaliser prochainement les travaux.
- Reçu message de remerciements de la famille de M. Marc RAMBAUD personnalité Chatillonnaise décédée récemment, suite à l'envoi de nos condoléances.

- **Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal des différentes réunions ou rendez-vous qui ont eu lieu ces dernières semaines ainsi :**

- Réunion avec les enseignants du 13/12/2021 en présence du D.D.E.N (délégué départemental de l'éducation nationale). Différents sujets, points, ont été abordés afin d'améliorer la communication et les services. Réunion constructive qui sera à renouveler.
- RDV avec ADIS – Promoteur Immobilier le 14/12/21. Acquisition d'une friche au cœur du village, 1100 m². Démolition, désamiantage et construction de 10 logements type T2 et T3 fin 2022, début 2023.

- **Retour sur les colis de NOEL, animation du 11/12/2021** : réussite pour une première... un courrier reçu d'une personne mécontente. A noter que certaines personnes ont souhaité faire profiter des personnes plus défavorisées.

- **Vœux du Maire à la population prévus le 15/01/2022 à 11h** : Seront-ils maintenus dans le contexte d'épidémie actuelle ? La décision sera prise en temps et en heure selon les directives des autorités sanitaires.

Mme Frédérique PAINTER, Conseillère Municipale membre de la commission communale affaires sociales rapporte au Conseil Municipal, qu'elle a eu connaissance des difficultés rencontrées par un couple de personnes âgées très isolé. Elle essaie de faire de son mieux pour améliorer leur situation.

V- PRESENTATION DU NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNE par M. Maxime POITHIER, conseiller municipal

M. Maxime POITHIER rappelle devant le Conseil Municipal que l'information de la commune passe par plusieurs canaux différents :

il y a :

- Panneau-pocket géré par Laurent PLANTIER,
- Facebook géré par Elfi SEYVET,
- Le journal-papier la « JoyeuseActus », géré par Isabelle LAMBERT et Frédérique PAINTER,
- et enfin le site internet de la commune de CHATILLON SAINT JEAN géré dans sa nouvelle forme par Maxime POITHIER

Le site INTERNET existant jusqu'à présent était devenu quelque peu obsolète et compliqué à utiliser et à mettre à jour, il a été nécessaire d'en créer un nouveau.

C'est cette nouvelle version qui est présentée ce soir au conseil municipal au moyen du rétro-projecteur.

Plus pratique, plus claire la nouvelle version est accessible efficacement avec tous les nouveaux supports informatiques (téléphone, tablettes, ordinateurs)

Elle présentera l'avantage de fournir des calendriers avec des liens vers des événements ou des Associations organisatrices, des adresses avec un lien « Street View » et offrira les options les plus récentes en matière de sites.

Toutes les documents du PLAN LOCAL D'URBANISME qui était installés sur l'ancien site ont été aspirés et déposés sur le nouveau ; Ils seront complétés et modifiés au fur et à mesure de leur évolution.

La mise à jour et les informations se feront par le contact suivant :

webmasterchatillonsaintjean@gmail.com

M. POITHIER précise encore que le nouveau site sera mis en ligne le 10 janvier 2022.

Cette présentation terminée, Monsieur le Maire reprend la parole et avant de suspendre la séance vers 20 H 40 souhaite la bienvenue à un nouveau petit administré : le petit Malo fils de Mme Elfi SEYVET 1^{ère} adjointe au Maire.

Pas de date prévue pour une prochaine séance.

